

Nouméa le 15 décembre 2023

**Le Secrétaire Général
De la Fédé**

À

**Monsieur le Directeur Général
De l'OPT-NC**

Objet : préavis de grève

Monsieur le Directeur Général,

Il a été décidé de mettre en place une nouvelle réorganisation au sein de l'OPT pour faire suite à l'adoption du plan stratégique par le conseil d'administration, soit !

Le SFAO-OPT, force de proposition, a participé sans relâche aux réunions des IRP depuis août 2023, il vous a alerté maintes fois via des mails et/ou des réunions en présentiel, sur les dysfonctionnements que porte cette nouvelle réorganisation : postes fléchés, entretiens bafoués, inadéquation des profils de nombres de candidats retenus par rapport aux compétences requises, la suppression de la responsable de la zone Est de la BU distribution, la mort annoncée de l'Agence entreprise, la liste est malheureusement trop longue pour pouvoir tous les énumérer dans cette correspondance.

Une certitude cependant, la détresse de plus en plus criante d'un nombre trop important de nos collègues face à des situations qu'ils ne peuvent comprendre et que nous ne pouvons tolérer !

Votre attitude désinvolte dénote un manque évident de respect envers les salariés, le SFAO-OPT et la Fédé.

Il est inacceptable que cette réorganisation soit imposée de la sorte alors que les employés ont maintes fois alerté quant aux conséquences néfastes évidentes sur leur emploi et sur les conditions de travail.

Il est primordial d'impliquer les salariés dans la prise de décisions qui les concernent directement. Leur expertise et leur avis sont précieux pour adapter au mieux les changements et garantir l'efficacité de l'OPT face aux défis qu'elle doit relever.

Il est donc impératif que la direction générale revienne sur un nombre important de décisions et prenne en considération les revendications des salariés, portées par le SFAO-OPT, qui, je rappelle, est le syndicat **ultra-majoritaire** à l'OPT : **6 sièges sur 8 aux dernières élections du comité d'entreprise.**



Il est impératif que ces mesures soient prises en compte rapidement à savoir :

1. Le maintien du poste de responsable de la zone Est
2. La relance urgente des 2 AVP chefs de cellule du CFN
3. La nomination du chef de cellule client de l'US de Koumac
4. La suppression du régime indemnitaire du cheffe de section coordination du Ceti Koné
5. Le respect de la règle énoncée par le DG concernant le chef de cellule du bureau d'ordre et des affaires générales (Céti Koné) qui doit encadrer 3 agents minimum au lieu de 2.

A cet effet, le préavis de grève qui prendra effet à partir du 15 janvier 2024 pour toute la journée, ce qui vous laisse donc un délai raisonnable de négociations avec le SFAO-OPT.

La grève concernera uniquement la zone Est : agence de Poindimié, agence de Touho, agence de Ponérihouen, agence de Houailou, agence de Hienghène et l'agence de Pouébo.

Le point de rassemblement sera à l'agence de Poindimié à partir de 7h30.

Veuillez agréer, monsieur le directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Secrétaire Général
De la Fédé**



S. TERIITEHAU